



## VOS PNEUS, tenez-les bien à l'œil....

**Date de publication : 24/11/2000**

*Les pneus : l'unique contact de votre véhicule avec la route. Pourtant, il ressort qu'environ 33.6% des véhicules ont un problème en ce qui concerne les pneus. Il est important de monter de bons pneus, tels que prévus par le constructeur. Vous trouverez ces informations dans le carnet d'instruction du véhicule. Lors du contrôle des voitures, des véhicules mixtes et des minibus les points suivants sont vérifiés minutieusement: la profondeur du dessin (minimum 1,6mm), la structure des pneus, l'indice de vitesse, l'indice de charge, le marquage 'E' ou 'e', l'état et le montage.*

*Actuellement, un indice de vitesse ou un indice de charge inférieur à la norme, ainsi que l'absence d'un marquage 'E' ou 'e' donnent lieu à un avertissement sans revisite (code 4).*

*Le GOCA, en tant que fédération du contrôle technique, adhère à cette nouvelle réglementation. Il estime cependant que l'introduction de nouvelles mesures doit être précédée d'une campagne d'information et d'une période de transition appropriée.*

Le parc automobile belge compte environ 4.300.000 véhicules. Des recherches ont révélé qu'à peu près 33,6% - soit 1.445.000 véhicules – présentent un problème au niveau des pneus. Exposés aux intempéries, les pneus doivent être surveillés de près. Ils constituent l'unique contact avec le revêtement. Des pneus inadaptés, usés ou endommagés compromettent la stabilité, la tenue de route et l'adhérence du véhicule.

A l'approche des journées froides et pluvieuses, nous vous conseillons de surveiller l'état de vos pneus. Nous résumons les différentes questions prioritaires relatives aux voitures de tourisme, aux véhicules mixte et aux minibus.

### La profondeur de dessin

Les sculptures principales du pneu doivent présenter une profondeur minimale de 1,6mm. Cette profondeur de dessin est indispensable pour pouvoir garantir l'adhérence au revêtement. Les arêtes du profil servent à casser le film d'eau en cas de pluie. Les sillons sont nécessaires pour évacuer l'eau et veiller à ce que la surface de contact sèche avec le revêtement reste aussi grande que possible en cas de pluie. Le conseil du GOCA : n'attendez pas que la profondeur de dessin atteigne la norme minimale avant de changer le pneu. Si la profondeur de dessin ne répond pas à la norme légale, la validité du certificat de visite sera limitée à 15 jours.

Des pneus usés ou endommagés peuvent entraîner des surprises désagréables, si le revêtement est mouillé : aquaplaning, blocage des roues en freinant ou perte d'adhérence dans un virage.

### La structure des pneus

On vérifie la structure radiale ou diagonale des pneus, on contrôle si l'indice de vitesse et l'indice de charge sont identiques sur un même essieu et si les dimensions des pneus sont identiques (à gauche et à droite). Si un élément ne remplit pas les prescriptions techniques, une validité limitée est accordée. Une non-conformité est sanctionnée par un remplacement.



### L'équipement

Vous veillerez à ce que deux pneus identiques soient montés sur un seul et même essieu. Nous entendons par des pneus identiques, des pneus qui présentent

une même structure (radiale / diagonale), des pneus de dimensions égales, dont l'indice de vitesse et l'indice de charge sont identiques.

#### **Quelques explications :**

L'indice de vitesse est l'indication de la vitesse maximale pour ce pneu. L'indice de vitesse est déterminé par le constructeur pour chaque type de véhicule. Cet indice figure sur le pneu et doit correspondre au carnet d'instructions. L'indice de vitesse n'implique pas uniquement une limitation de vitesse. Il s'agit également d'une indication concernant la résistance aux éléments extérieurs. L'indice de vitesse détermine le compromis idéal entre la performance, le comportement et la sécurité.

L'indice de charge ou 'loadindex' indique la charge maximale du pneu et il doit également être respecté. Un pneu surchargé peut être à la base d'un pneu éclaté.

Dans la pratique, vous pourrez vérifier dans le carnet d'instructions de votre véhicule quels sont les pneus (dimensions, indice de vitesse, capacité de chargement) qui ont été homologués pour votre marque et type de véhicule. Nous vous conseillons de comparer ces données aux données mentionnées sur les pneus. Un véhicule muni de pneus appropriés vous procure davantage de sécurité.

Un code 4 (avertissement) est mentionné sur le certificat de visite en cas de non-respect de l'indice de vitesse et de l'indice de charge. Cette remarque doit inviter le conducteur à tenir compte des consignes du constructeur en cas de remplacement.

*Le marquage E et e* sur les pneus est vérifié pendant l'inspection automobile. Il s'agit d'un numéro d'homologation obligatoire. Le marquage E se rapporte aux pneus qui satisfont à la Convention de Genève du 20 mars 1958, le marquage e aux pneus qui satisfont à l'homologation européenne. Dans l'attente de la transposition de la Directive Européenne en la matière dans l'Arrêté Royal, l'anomalie du marquage est signalée au client. Un avertissement (code 4) sera mentionné sur le certificat de visite, sans préjudice à la durée de validité du certificat de visite.

#### **L'état (détériorations)**

Faites surtout attention aux détériorations visibles des pneus, qui peuvent compromettre votre sécurité.

Une hernie, éventuellement causée par un coup contre le bord du trottoir, indique une rupture des câbles de la carcasse ou d'une dislocation des éléments d'un pneu.

Une coupure sur le côté de la bande de roulement du pneu ou dans le flanc fait apparaître clairement les câbles de la carcasse.

Une coupure circulaire au talon est souvent la conséquence d'un sous-gonflage ou d'une surcharge. Si seule la gomme est fissurée, rien ne presse; si la toile est atteinte, un remplacement immédiat s'impose. Une déformation de la bande de roulement, se manifeste par des vibrations ou une mauvaise tenue de route. Un choc ou une coupure au niveau de la ceinture du pneu, mais également un mauvais équilibrage des roues, peut en être la cause.

L'impact d'une détérioration du pneu sur la sécurité routière est tel qu'une sanction s'impose.

Il est vérifié si le sens de rotation des pneus est conforme aux prescriptions réglementaires en la matière. Les performances seront négativement influencées, si, lors du montage, il n'est pas tenu compte du sens de rotation prévu par le constructeur des pneumatiques.

Vos pneus sont examinés pendant l'inspection automobile. Il est indispensable d'observer les conseils susmentionnés pour votre propre sécurité et celle des autres utilisateurs de la route. Car quelle que soit la conception d'un véhicule, son utilisation engendrera d'une part une usure progressive et conduira d'autre part à une modification du réglage de certaines pièces. Cela signifie que les performances initiales ne sont pas conservées. En tant que conducteur, vous vous habituez inconsciemment à la diminution progressive des possibilités techniques du véhicule. Le conducteur s'adapte pour ainsi dire au véhicule. La vigilance s'impose.

Le GOCA est tenu d'appliquer la législation belge voire européenne. Nous sommes convaincu du bien fondé de l'Arrêté Royal relatif aux pneus. Toutefois, nous pensons qu'il est raisonnable d'accorder une période transitoire de minimum 1 an. Actuellement, les infractions relatives à l'indice de vitesse et à l'indice de charge (qui se révèlent inférieurs à ceux qui sont prévus par le constructeur) et le marquage E ou e sont sanctionnées par un code d'avertissement.

Si vous souhaitez davantage d'informations concernant les différentes sortes de certificats de visite et la durée de validité s'y rapportant, ainsi que sur l'inspection des pneus, nous vous invitons à consulter notre site [www.goca.be](http://www.goca.be).

*Les entreprises officiellement agréées qui effectuent les inspections automobiles depuis 1933 se sont réunies en 1938 dans le groupement GOCA. Le Groupement des Organismes Agréés de Contrôle Automobile entretient, pour 74 stations d'inspection et 32 centres de permis de conduire, les contacts avec les institutions ministérielles et fédérations concernées.*

*Par son fonctionnement et sa structure, l'asbl GOCA donne forme aux décisions du Ministère des Communications et de l'Infrastructure. Le GOCA dispose d'une équipe pour l'inspection automobile, d'une équipe pour les permis de conduire et d'un centre de formation, qui assure la formation et le recyclage tant des inspecteurs que des examinateurs.*

*Pour tous ces collaborateurs – au total plus de 1600 – la sécurité, la qualité et la satisfaction du client sont des aspects fondamentaux. Ils entendent réellement contribuer à une circulation plus sûre et à un environnement plus propre. Tant l'état des véhicules que le comportement de conduite des conducteurs leur tiennent à cœur.*

*Tout un chacun peut s'adresser au GOCA avec ses questions sur l'inspection des véhicules et les différents permis de conduire.*

### INSPECTION AUTOMOBILE : VOTRE SÉCURITÉ, VOTRE INTÉRÊT

*Pour de plus amples informations, les journalistes peuvent s'adresser à Katrien De Coster, Responsable RP du GOCA asbl, au 02/469.09.00 ou 0486/13.43.97*

Symboles de vitesse	
Code de vitesse	Vitesse
J	100
K	110
L	120
M	130
N	140
P	150
Q	160
R	170
S	180
T	190
U	200
H	210
V	240
W	270
Y	300
VR	210
ZR	240

Indices de charge			
Indices de charge	Indice de charge (kg)	Indice de charge	Indice de charge (kg)
60	250		
61	257	88	560
62	265	89	580
63	272	90	600
64	280	91	615
65	290	92	630
66	300	93	650
67	307	94	670
		95	690

68	315	96	710
69	325	97	730
70	335	98	750
71	345	99	775
72	355	100	800
73	365	101	825
74	375	102	850
75	387	103	875
76	400	104	900
77	412	105	925
78	425	106	950
79	437	107	975
80	450	108	1000
81	462	109	1030
82	475	110	1060
83	487	111	1090
84	500	112	1120
85	515	113	1150
86	530	114	1180
87	545		

